

Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 32 (2019)

Artikel: Les officiers de l'État-major général suisse : tous cousins?

Autor: Guisolan, Jérôme

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les officiers de l'État-major général suisse : tous cousins ?

Jérôme Guisolan

Introduction

Depuis 1804, la Suisse a adopté une organisation d'état-major général. Un corps d'officiers occupe ainsi les positions liées à cette organisation. Enregistrant des mutations dans sa dénomination, cette organisation connaîtra une refonte et une réforme en 1874 avant de vivre des adaptations successives au cours du temps jusqu'à l'époque actuelle. Cependant, notre propos n'est nullement militaire. Aussi n'ironons-nous pas au-delà de ce court préambule dans l'aspect organisationnel de l'État-major général et n'aborderons-nous même pas la question des fonctions exercées par les officiers placés dans son organigramme. Nous renvoyons le lecteur aux éléments figurant en notes bibliographiques de bas de page concernant ce propos.

Qui compose le corps des officiers de l'État-major général suisse ? Et quels sont les liens qui unissent ces derniers ? Voilà par contre les deux questions centrales de la contribution à venir.

Le titre reprend en effet l'idée générale que tous les officiers de l'État-major général suisse sont intrinsèquement liés entre eux par différentes attaches familiales. Leur cousinage – terme résolument provocateur – peut être compris au sens large, même si nous axerons bien entendu une grande partie de la recherche sur les liens familiaux unissant les membres du corps des officiers de l'État-major général suisse. Dans l'imaginaire populaire, percevant souvent des liaisons sulfureuses là où il n'existe que des chimères apocryphes, c'est pratiquement le cas. Du moins, cela l'a été durablement. Mais ces officiers

d'État-major général l'étaient-ils réellement, cousins ? Le cas échéant, quelle était la nature des liens qui les unissaient ? Ces questions peuvent paraître de prime abord symboliques et accessoires. Elles le seront cependant beaucoup moins, l'espérons-nous, lorsque le lecteur aura achevé la lecture de notre modeste contribution.

La période que nous allons explorer dans cet article est celle, vaste, s'étalant de 1804 à 1966. La raison motivant le positionnement de ces bornes temporelles est simple. Il s'agit de la plage temporelle qui a déjà été étudiée concernant les officiers de l'État-major général. Notre contribution se fondera donc sur les résultats publiés dans les ouvrages rédigés par Rudolf Jaun, soit les volumes III et VIII de la collection *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse* ainsi que le volume IX de la même collection écrit par l'auteur de la présente contribution¹. Fruits de recherches premières, ces trois livres offrent l'avantage de fournir une biographie

¹ JAUN, Rudolf, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874*, Bâle: Helbing & Lichtenbahn, 1983, 312 p. (Coll. *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse*, vol. III); JAUN, Rudolf, *Das Schweizerische Generalstabskorps 1875-1945. Eine kollektiv-biographische Studie*, Bâle: Helbing & Lichtenbahn, 1991, 583 p. (Coll. *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse*, vol. VIII); GUISOLAN, Jérôme: *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966) : des citoyens au service de l'État ? L'apport de la prosopographie*, Baden: hier + jetzt, 2004, 498 p. [Thèse de doctorat]. (Coll. *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse*, vol. IX).

À relever que d'autres titres des deux auteurs sur la thématique, articles parus dans des revues diverses, se trouvent dans les réseaux des bibliothèques suisses et étrangères.

de l'ensemble des officiers de l'État-major général suisse durant la période traitée respectivement dans chacun des volumes. À ce titre, la période 1804-1874 est complexe concernant la manière de déterminer l'appartenance des officiers à l'État-major général suisse, à savoir définir les critères caractérisant les officiers qui font partie de l'État-major général et ainsi délimiter les contours vaporeux de l'institution. Nous avons repris à cet effet pour cette contribution l'interprétation de Rudolf Jaun pour lequel le critère de la durée et celui des fonctions exercées à l'État-major général sont essentiels.

Les trois ouvrages mentionnés de la collection *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse* emploient la méthode prosopographique. Alors que l'on pourrait faire remarquer que la période contemporaine a connu la conservation de sources diverses et variées en suffisance, voire davantage en abondance et profusion, pour s'épargner un travail prosopographique de patience long et méticuleux, parfois fastidieux – même carrément rébarbatif au goût de certains –, la prosopographie – à ne pas confondre avec la biographie collective sur laquelle la première possède l'avantage de la diachronie – constitue pourtant une voie obligée de l'histoire sociale des élites et du politique dans la perspective d'une histoire sérielle de ces groupes. L'approche de la méthode² permet une analyse des origines et des profils sociaux du corpus considéré qui ne pourrait être remplacée ou phagocytée. Les évolutions et les écarts à travers l'espace-temps pourront cristalliser les résultats d'une recherche parfois périlleuse. Il restera ensuite à en tirer les conséquences permettant les éiphanies du corpus. En cela, les résultats produits par la méthode employée dans les trois études déjà menées

permettront précisément leur réemploi à titre de sources constituées en tant que telles³.

Cependant, objection méthodologique, il convient de remarquer d'emblée que les seuls liens de parenté figurant sur le questionnaire prosopographique utilisé par les études précédentes étaient ceux du père, du beau-père et de l'épouse. Ce qui place un premier obstacle en travers de notre contribution étant donné l'impérieuse réunion des données avant leur exploitation dans le cadre prosopographique. Nous avons opéré une pirouette pour suppléer cet état de fait. En effet, bénéficiant de l'entier du corpus, nous avons traversé chaque notice afin d'identifier, autant que faire se pouvait, les frères, oncles et neveux, grands-pères, étant entendu que ces éléments figuraient déjà au sein de chaque volume, mais ne répondraient pas nécessairement individuellement des autres volumes, et surtout pas des volumes parus postérieurement.

La même remarque vaut pour les autres sources de liens potentiels. Nous ne chercherons pas à les explorer toutes. Nous nous contenterons d'en vérifier deux : sérier les liens du sang et appréhender le tissu professionnel. Mais les multiples éléments sociaux s'agrègent naturellement à l'une et à l'autre de ces deux sources potentielles d'attaches mutuelles pour les officiers d'État-major général. Cela organisera notre contribution en deux angles d'approches très différents.

Mais, avant de voir quels liens de parenté existent entre les officiers d'État-major général, il convient d'observer la base de recrutement de ceux-ci afin d'analyser leur provenance, essentiellement géographique, mais également militaire. En effet, ceci influence irrémédiablement cela

²Voir par exemple : PICARD, Emmanuelle (réd.en chef), <http://prosopographie.hypotheses.org/>, page consultée le 4 mai 2018. Voir également, plus directement sur la thématique: GUISOLAN, Jérôme: «Les officiers EMG de la guerre froide: compte-rendu d'expérience et initiation à une méthode d'analyse méconnue en histoire contemporaine», in *Annales fribourgeoises*, 2004. p. 65-76.

³Aux Archives fédérales suisses est déposé l'entier de la documentation papier – et électronique pour le volume IX – concernant les études de Rudolf Jaun et de l'auteur de la présente contribution:
AFS, J1.100*, JAUN, Rudolf: Administrative und wissenschaftliche Unterlagen zur Kollektivbiographie des Generalstabskorps (1804-1945).
AFS, J1.361*, GUISOLAN, Jérôme: Documentation de l'État-major général suisse de 1945-1966, y compris la base de données informatique.

et les liens entre les différents acteurs dépendent naturellement du bassin de recrutement duquel ils sont issus.

La base de recrutement des officiers en vue de l'État-major général et son effet sur l'origine géographique et socio-économique de ces derniers

L'origine des officiers a clairement son importance dans le cadre du sujet qui nous intéresse. Si nous demeurerons peu dispendieux concernant cette explication préliminaire pour ne pas trop interférer avec le propos principal de notre contribution, il est cependant certains principes qu'il faut avoir à l'esprit afin de ne pas se trouver en porte-à-faux dans l'explication avec un élément trouvant tout simplement et logiquement son éclaircissement dans le système de sélection des officiers d'État-major général.

Il est ainsi tout d'abord nécessaire de définir les officiers considérés au sein des élites militaires suisses. Cela conditionnera en effet la résonnance des résultats de cette contribution. Ainsi, dans le volume III de la collection *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse*, lequel traite la période de 1804 à 1874, l'État-major général de l'époque ne constitue qu'une partie de l'élite militaire, et les autres états-majors fédéraux et cantonaux ont dès lors été pris en compte dans l'étude susmentionnée pour sérier les élites militaires de cette période. Par la suite, un corps d'officiers de l'État-major général a été constitué au sein de l'armée fédérale, facilitant la délimitation du périmètre de chacune des deux études suivantes.

Ensuite, nous ne discuterons pas du profil recherché chez le candidat, ni de l'arme de laquelle il provient, laquelle doit néanmoins impérativement être une arme combattante jusqu'au début des années 1960. Nous ferons de même l'impasse sur la formation militaire qui lui a été octroyée auparavant ainsi que celle qui le lui sera lors de son entrée à l'État-major général à partir du moment où cette formation aura été mise en place. Véritablement, seules les origines

géographique et socioprofessionnelle nous intéressent dans la perspective qui est la nôtre.

Mais, avant toute chose, il faut être conscient que le nombre d'officiers au sein du corps défini augmente dans le temps – avec des points d'infexion – durant toute la période considérée, d'une grosse poignée (58 officiers en 1818) à plusieurs centaines (422 officiers en 1966). Ce qui importe alors pour notre propos, c'est la base de recrutement de cet effectif grandissant. En effet, plus cette base sera élargie, plus le bassin de recrutement sera grand et la diversité des profils introduite. Cette diversité résultera autant de l'élargissement de la base de recrutement en soi que du nombre grandissant d'appelés, les cercles initiaux restreints ne disposant pas d'un réservoir inépuisable pour faire face à cette croissance de la demande.

De 1804 jusqu'à la révision de la loi militaire de 1874, un État-major général confédéré coordonne et commande les troupes mises sur pied par les cantons. Un système de contingents donne alors aux cantons un droit de proposition pour la nomination d'officiers fédéraux donnant lieu à l'interprétation entre la parité cantonale et le niveau de qualification. Cela permettait d'assurer une équité fédérale et aux cantons de placer les officiers en qui ils avaient confiance. La clé de répartition de ce système peut s'expliquer par trois facteurs. Le plus important est le potentiel démographique et économique du canton, viennent ensuite le potentiel militaire dont l'importance se montre après 1830 et à la fin du service étranger, et le développement politique lié au Sonderbund qui devient peu significatif après avoir pris en compte les deux premiers facteurs. L'organisation de l'État-major général du premier XIX^e siècle comptait sur le retour des officiers du service étranger, ce qui est remis en question par des éléments endogènes et exogènes dès la régénération, réduisant le nombre d'officiers suivant ce cursus⁴.

⁴Voir JAUN, Rudolf, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874*, op. cit.
Voir Tabelle 7.

D'autant plus que, dans ce système, existe un prérequis, et non des moindres : les ressources qu'un officier devait avoir à sa disposition pour entrer à l'État-major général. Intellectuellement apte, il devait en effet assumer les coûts liés à son équipement et à l'entretien de son cheval, et assurer une grande disponibilité. Cela conditionne indéniablement le recrutement. Dans les années 1830, avec la fin du service étranger et le désintérêt des familles aristocratiques pour les fonctions militaires, les professions libérales et les entrepreneurs ayant réussi professionnellement prennent alors le relais. Certains tentent toutefois de s'opposer à ce surgissement d'une sorte de nouvelle aristocratie militaire, alors qu'en définitive il apparaît que les anciennes et nouvelles élites se sont davantage complétées qu'opposées dans l'institution. Ces changements expliquent par contre les mutations induites dans l'origine socioprofessionnelle des officiers d'État-major général, lesquelles mutations iront en s'amplifiant, tout comme les modifications structurelles et fonctionnelles de l'État-major général d'après 1874, tout au long du xx^e siècle, essentiellement après chacune des deux guerres mondiales, périodes choisies par les différents acteurs pour remettre en perspective, dans un but défini d'élargissement, le système de sélection des officiers en vue de l'État-major général.

De la sorte, si, durant toute la période considérée, la base de recrutement ne varie officiellement que très peu au niveau géographique (le Valais, Neuchâtel et Genève l'intègrent en 1815, puis le Jura en 1979, mais c'est une aire géographique déjà présente auparavant), on remarque que quelques cantons ne sont pas représentés pendant certaines périodes⁵. Ce constat est à mettre directement

en corrélation avec la modification de la structure socio-professionnelle des officiers d'État-major général avant leur entrée à l'État-major général. D'ailleurs, à ce propos, l'introduction plus importante dans le cursus de l'État-major général d'officiers instructeurs destinés à suppléer la raréfaction puis la disparition des officiers rentrant du service étranger, donne lieu à un nouveau débat au xix^e siècle. Tout comme cela sera plus tard le cas avec la pondération du nombre d'officiers instructeurs par rapport à celui des officiers de milice après la Deuxième Guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins que la structure socioprofessionnelle des officiers d'État-major général influe sur leur localisation géographique. Ceci explique cela et inversement dans ce cas. À ce titre, après la Deuxième Guerre mondiale, la structure socioprofessionnelle des officiers entrant dans le corps de l'État-major général diffère complètement de celle des deux périodes précédemment considérées⁶. En effet, on trouve alors davantage d'officiers occupant des fonctions à des niveaux hiérarchiquement plus élevés du monde de l'économie qu'auparavant, et ce déjà au moment de leur entrée à l'État-major général. Ce changement est induit et complété par la transformation du tissu social de la Suisse, de même que par l'élargissement de la base de recrutement à des officiers qui jusque-là ne pouvaient pas aspirer à entrer à l'État-major général en raison de leur fonction militaire⁷.

Ces diverses stratégies de recrutement vont conduire, selon les époques, à l'implication de plusieurs familles, par l'adéquation de leurs relations avec les critères de ce

⁵Ibidem, annexe 6. GUISOLAN, Jérôme, *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966) : des citoyens au service de l'État? L'apport de la prosopographie*, op. cit. Graphique 2, p. 50 [Thèse de doctorat], (Coll. Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse, vol. IX).

⁶À relever que l'auteur a consacré un article au recrutement des officiers d'État-major général entre 1945 et 1966 : GUISOLAN, Jérôme, «Le recrutement des officiers d'État-major général suisses durant la guerre froide (1945-1966) : sorte d'aristocratie militaire persistante ou démocratisation?», *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 86, 2006, p. 229-247.

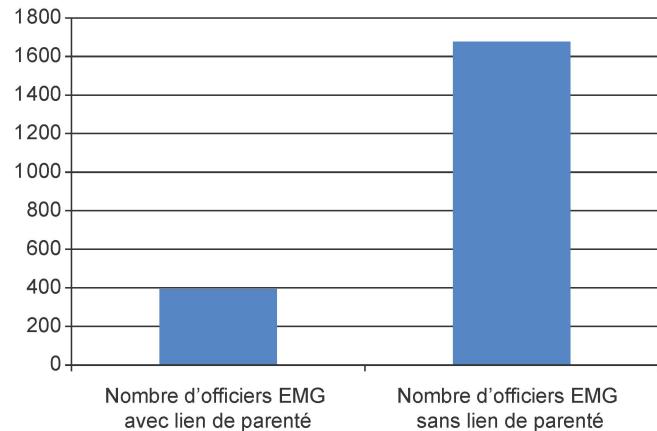
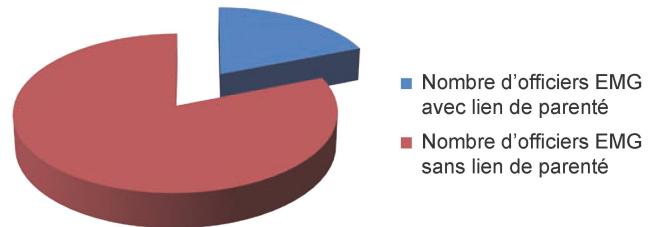
⁷GUISOLAN, Jérôme: *Le corps des officiers de l'état-major général suisse...*, p. 78-82. Sur les transformations de la Suisse de l'après-Deuxième Guerre mondiale, voir l'abondante littérature dans la bibliographie de l'ouvrage.

recrutement. Les changements dans le recrutement conduiront à des mutations dans les implications et, partant, dans la structure du réseau familial tissé au sein de l'État-major général. Nous retrouverons ainsi tout d'abord dans le sérial des officiers liés entre eux, parfois par les liens du sang, car issus de la même classe sociale nantie à l'origine, puis l'on découvrira inévitablement, en raison de l'élargissement de la base de recrutement et la transformation structurelle de la société et de l'économie suisses, des liens tissés davantage dans le monde de l'économie, essentiellement à partir de la seconde moitié du XX^e siècle.

Les liens de parenté (ré)unissant les officiers d'État-major général

La fiabilité des données récoltées durant les études dont les résultats ont été rassemblés dans les trois volumes III, VIII et IX de la collection *Der Schweizerische Generalstab / L'État-major général suisse* est également primordiale pour notre propos. En effet, les liens familiaux omis lors de l'étude préalable risquent alors de ne pas être repris dans cette contribution, laquelle est ainsi tributaire de ces trois études antérieures, et ce même si une revue de l'entier des biographies a été effectuée. Cette mise en garde liminaire est importante afin de permettre au lecteur d'appréhender les limites intrinsèques de notre contribution⁸.

Ainsi, à ce titre, nous avons tenté de repérer l'ensemble des liens de parenté existants. La parentèle éloignée a donc pu être considérée en raison du périmètre originel des études sur lesquelles nous fondons la présente participation à la RVGHF. Par ailleurs, comme tous les officiers ont été numérotés dans les ouvrages auxquels nous faisons référence, nous mentionnerons ces numéros de sorte que le lecteur puisse les repérer aisément dans l'ouvrage



Graphiques 1 : Pourcentage d'officiers d'État-major général ayant un ou plusieurs liens familiaux avec au moins un autre officier d'État-major général.

concerné. Enfin, nous établirons les renvois aux fonds d'archives présents aux Archives cantonales vaudoises concernant les individus vaudois que nous citerons dans nos exemples concrets.

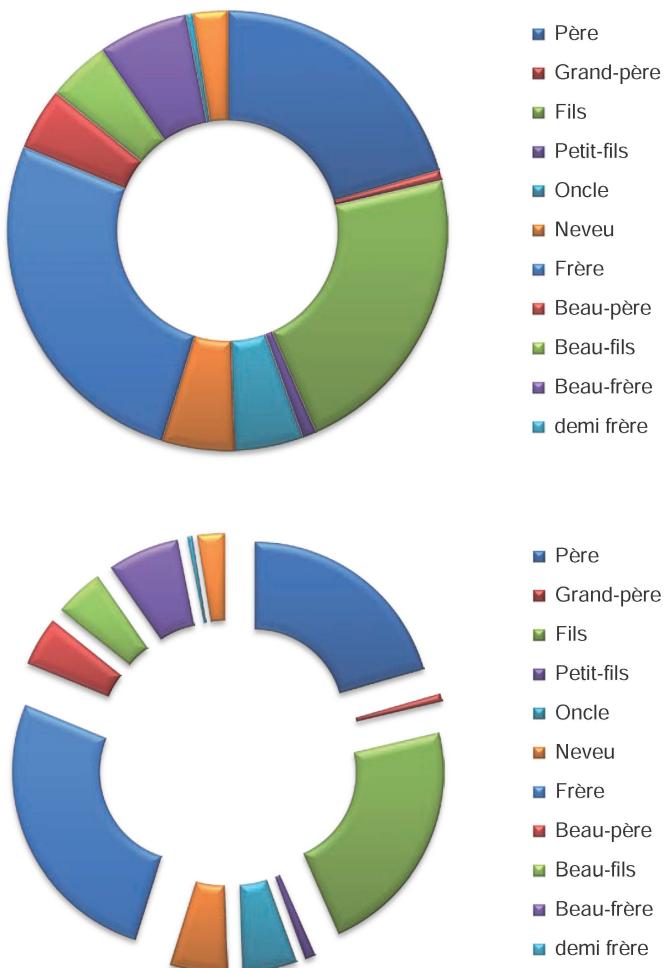
De façon à illustrer rapidement notre propos, par rapport à ce que nous avons déjà avancé, le graphique ci-dessus fait état de la situation globale concernant les liens de parenté entre officiers d'État-major général.

⁸ À ce titre, le calcul de marge d'erreur tenant compte de l'ensemble des données disponibles est (n)=2070/2070 (100 % +/- 0 %), même si les liens les plus complexes peuvent avoir échappé à l'analyse.

Tordant immédiatement le cou à une image d'Épinal, il apparaît sur ce graphique que le nombre d'officiers d'État-major général possédant un lien de parenté avec au moins un autre officier d'État-major général demeure au total relativement modeste, même si le chiffre avancé mérite des éclaircissements et des nuances, que nous espérons pouvoir apporter dans la suite de notre propos en disséquant quelque peu ce chiffre monolithique.

Si l'on considère en effet en premier lieu le lien de parenté le plus manifeste et le plus évident dans la perspective qui est la nôtre, on remarque qu'entre 1804 et 1874, il y a globalement 4,9 % de filiations, contre 3,39 % entre 1875-1945 et 3,55 % durant la dernière période jusqu'en 1966. Il importe de relever qu'un père peut avoir plusieurs fils devenus officiers d'État-major général. Par ailleurs, tous les pères de la dernière période considérée sont entrés à l'État-major général suisse avant 1945. Cela se justifie pleinement par le fait que l'âge auquel un officier faisait alors d'ordinaire son entrée à l'État-major général était de 34 à 35 ans. Il aurait donc fallu qu'ils aient eu une descendance au moins 10 ans auparavant pour que leur fils ait pu les y rejoindre encore avant 1966, soit la fin de la période considérée. Par contre, une différence significative se marque entre la première et les deux périodes suivantes artificiellement découpées par la création de l'armée fédérale, la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la fin de lutte pour la conception de l'armée.

Toujours au niveau strictement statistique comprenant la globalité des relations parentales, en considérant de même l'ensemble du corpus analysé et l'entier des relations familiales observées, on peut constater que 19,63 % des officiers d'État-major général de la première période (1804-1874) ont des liens familiaux entre eux, tandis qu'ils sont 22,92 % à avoir la même caractéristique pour la seconde période (1875-1945) et seulement 13,14 % pour la troisième période (1946-1966). On constate donc une diminution drastique des liens familiaux durant



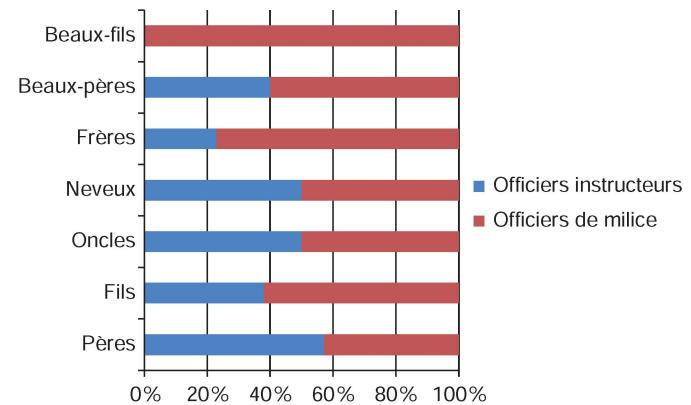
Graphiques 2 : Illustration des liens familiaux tissés par les officiers d'État-major général déterminés par type de liens.

l'après-Deuxième Guerre mondiale. C'est un phénomène qui doit son origine tant à des éléments structurels que sociétaux comme nous le verrons bientôt.

Ces derniers chiffres permettent également de constater que le pourcentage qui relevait des filiations ne couvrait qu'une petite partie de la totalité des liens familiaux unissant les officiers d'État-major général. À ce propos, le graphique ci-dessus permet de se rendre compte de la variété des liens du sang existants entre les officiers d'État-major général.

Sachant de surcroît que l'on a comptabilisé les neveux et petits-neveux, respectivement les oncles et grands-oncles ensemble, on remarque ainsi la diversité des liens parentaux existants, ayant renoncé, sur la base des données actuelles, à tenter de retracer les liens les plus complexes entre les familles. Il existe néanmoins des cas particuliers intéressants comme la présence d'un père zurichois et d'un fils saint-gallois ou celle d'une famille ayant connu un saut de génération avec la présence à l'État-major général du grand-père et du petit-fils, mais sans la génération médiane. On voit donc que les cas de figure peuvent être multiples et diversifiés. Et la question intéressante désormais est de savoir si une dichotomie existe entre les officiers de milice et les officiers instructeurs pour la période 1946-1966. Cet élément trouve sa réponse en partie sur le graphique suivant.

En effet, démarrant vers la fin du XIX^e siècle, lorsque les officiers instructeurs ont été chargés de remplacer l'expérience des mercenaires au sein de l'État-major général, c'est surtout durant la dernière période considérée que la proportion d'officiers instructeurs par rapport aux officiers de milice au sein de l'État-major général a été débattue tel un serpent de mer su sein de l'État-major général suisse et par les organes dirigeants de l'armée suisse⁹. Or, on s'aperçoit, à la lecture du graphique ci-après, que les officiers de milice sont globalement plus nombreux à avoir un parent au sein de l'État-major général. En effet, à part les pères qui sont davantage nombreux à exercer



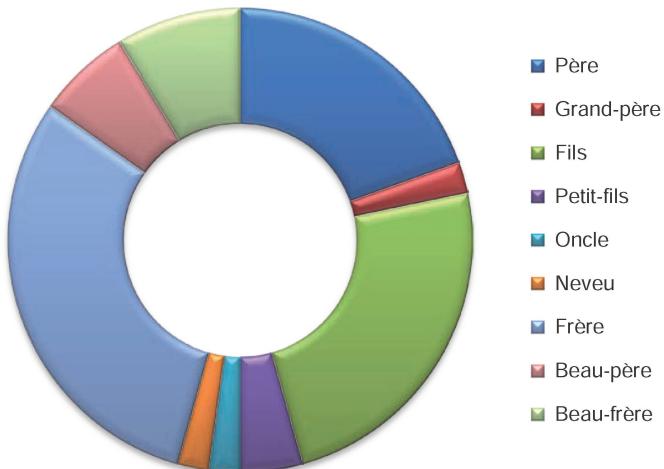
Graphique 3 : Pourcentage de liens familiaux répartis entre les officiers de milice et les officiers instructeurs entrés à l'État-major général entre 1945 et 1966.

dans l'instruction militaire, les oncles et neveux qui sont répartis à parts égales, les autres liens de parenté sont prioritairement tissés par les officiers de milice, les beaux-fils étant exclusivement officiers de milice. Naturellement, les chiffres de base servant à ces statistiques restent modestes, mais une tendance se dessine néanmoins sur le graphique. C'est intéressant et cela pourra être mis en parallèle des constats qui apparaîtront au chapitre suivant.

Enfin, pour donner une connotation vaudoise à notre contribution, peut-on déceler des spécificités de la part des officiers d'État-major général vaudois au niveau de leurs liens de parenté ?

On remarque que les officiers d'État-major général vaudois possèdent davantage un lien de parenté fraternel avec un homologue que la moyenne suisse 1804-1966. Toutefois, les filiations directes existent également entre les officiers d'État-major général vaudois, même si elles demeurent plus ténues que dans d'autres cantons mieux représentés au niveau de l'implication de certaines familles.

⁹Voir à ce propos : GUISOLAN, Jérôme, *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966) : des citoyens au service de l'Etat? L'apport de la prosopographie*, op. cit. p. 41-48.



Graphique 4: Répartition des liens familiaux déterminés par type de liens pour les officiers d'État-major général vaudois.

Fort de ces informations et de ces premiers constats, qu'en est-il des dynasties vaudoises au sein de l'État-major général suisse durant plus d'un siècle et demi? Durant la période 1804-1874, le cas de représentation de la famille Monod (n° 379 à 382), de même que celui de la famille Grand d'Hauteville (n° 225 à 227) sont à relever particulièrement. La constellation de la famille Monod comprend en effet un grand-père, deux pères, deux fils et deux petits-fils, alors que celle de la famille Grand d'Hauteville montre un père et deux fils. Concernant la famille Grand d'Hauteville, il s'agit alors d'Éric Magnus Louis (1786-1848)¹⁰, Paul Daniel Gonzalve (1812-1889)¹¹

¹⁰ Sur le personnage, voir ACV, PP 410 C/2/3/1/5, PP 410 C/2/2/1/65-72, PP 410 C/2/2/2, PP 410 C/6/2, PP 410 C/6/5 et PP 410/22-31. Et surtout PP 410 C/3/2.

¹¹ Sur le personnage, voir ACV, PP 410 C/2/1/6/5, PP 410 C/2/1/6/6-27, PP 410 C/2/3/1/10, PP 410 C/2/1/6/37, PP 410 C/2/2/3/1-10, PP 410 C/6/6, PP 410 C/6/8 et PP 410/32-33. Et surtout PP 410 C/3/3.

et Louis Ferdinand Léonce (1817-1878)¹², tandis que dans le premier cas, celui de la famille Monod, il s'agit d'Édouard Henri César Marie (1834-1918), Gustave Théodore Eugène (1837-1907)¹³, Jean Louis Emmanuel Henri (1783-1850)¹⁴ et Henri Théodore Nicolas François (1807-1892). Ce sont les deux familles les plus représentées durant la période pour le canton de Vaud même si l'on pourrait encore mentionner la famille Cérésole (n° 1125). En effet, le porteur du numéro cité entre parenthèses est Ernest Cérésole (1868-1943)¹⁵, le fils de Paul Cérésole (1832-1905)¹⁶, Conseiller d'État vaudois et Conseiller fédéral, et le neveu d'Adolphe Cérésole (1836-1881)¹⁷. Les deux derniers nommés, bien qu'officiers d'État-major général, sont toutefois restés trop peu de temps au sein de l'État-major général pour avoir été pris en compte dans le volume III de la collection, raison pour laquelle ils ne portent aucun numéro.

Durant la période 1875-1945, le cas de la famille Guisan est le plus symbolique (n° 1298-1299). Il s'agit bien entendu d'Henri Guisan (1874-1960)¹⁸, le général,

¹² Sur le personnage, voir ACV, PP 410 C/2/1/7, PP 410 C/2/3/1/11 et PP 410 C/6/9.

¹³ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS MONOD (Gustave).

¹⁴ Sur le personnage, voir ACV, section J, P La Harpe (de) C 14, 24-26, 55, 56, PP 1052-35 et PP 955/8.

¹⁵ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS CERESOLE-KOHLER (Ernest), P Cérésole (famille) 160-164.

¹⁶ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS CERESOLE (Paul), P Cérésole (famille) 93-98.

¹⁷ Sur le personnage, voir GUISAN, Jérôme, *Capitaine Cérésole (1836-1881). Un officier suisse au service de France*, Péronnas (France): Centre d'Histoire et de Prospective Militaires de Pully (Verte Rive), [Coll. Militaria Helvetica], 2016, 136 p. + XVI p. hors texte en couleur.

¹⁸ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS GUISAN (Henri, Général), P Chastellain 11, P Guisan (Asso. Général), P Guisan (famille), P 1000/44 et 141, PP 804, PP 1020/195, PP 1026, PP 1061/51, PP 1076/130, PP 14, PP 27, PP 118, PP 170, PP 244/1, PP 339/12, PP 463/41 et 46, PP 468/1448, PP 478/111, PP 562/20, PP 569/249, PP 653/48/50 et 58, PP 642/219 et 358, PP 735/105, PP 746/5.2.3/38, PP 746/6.15.5, PP 746/6.15.6, PP 759/133, PP 771/945, PP 777/11, 102, 104 et 127,

et de son fils Henry (1899-1990)¹⁹. Mais, au-delà de concerner la figure du général suisse de la Deuxième Guerre mondiale, la dimension familiale se réduit en Suisse romande, plus particulièrement dans le canton de Vaud, contrairement à ce que l'on peut davantage constater en Suisse alémanique. D'une manière générale, la faible présence des grandes familles vaudoises parmi les officiers de l'État-major général suisse pourrait justifier les ramifications familiales plus ténues dans le canton. À l'inverse, emblématique, l'arbre généalogique le plus étendu demeure sans conteste celui de la famille Wille, certes originaire du canton de Neuchâtel, dont un extrait est fourni à la page 495 du volume VIII de la collection *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse*. En effet, ce ne sont pas moins de 19 officiers d'État-major général qui présentent un lien de parenté en l'espace de deux générations sur cet arbre généalogique. Formellement, cet exemple, qui expose le cas le plus fourni de parentèle au sein de l'État-major général suisse, présente l'autre particularité de se trouver à cheval sur les trois périodes et les frontières linguistiques. Mais le nombre d'officiers placés sur l'arbre plaide pour un réseau familial étendu constitué dans le domaine militaire, lequel se couplait clairement avec le monde professionnel pour une partie des individus concernés.

Durant la période 1945-1966, la seule famille vaudoise à connaître une filiation à l'État-major général est la famille Masson (n° 1452 et 2163), Pierre Roger Masson (1931-2016) étant le fils de Roger Masson (1894-1967)²⁰. La borne temporelle de notre découpage en trois périodes fictives a donc également été dépassée par cet exemple.

L'ensemble de ces constats démontre cependant toujours que les connexions parentales sont beaucoup plus prégnantes durant le XIX^e et le premier XX^e siècle que par la suite. Sont-elles alors éventuellement remplacées par d'autres types de liens ou les officiers d'État-major général sont-ils ensuite devenus subitement des individus dépourvus d'attachés entre eux ?

Le monde économique et les liens professionnels tissés entre les officiers d'État-major général

Entre 1804 et 1874, de nombreux officiers faisant partie du corpus analysé n'ont pas connu ou peu connu de changement de grade, ce qui est beaucoup moins le cas par la suite, les officiers entrant en principe à l'État-major général avec le grade de capitaine et le quittant habituellement au grade de colonel. Et cette progression militaire s'est associée traditionnellement à une ascension économique dans le domaine professionnel choisi. En effet, essentiellement après la Deuxième Guerre mondiale, les officiers d'État-major général ont occupé plusieurs postes de direction de grandes entreprises helvétiques²¹. Ce qui a fait alors dire à certains dans les années 1970 que, pour pouvoir assumer des fonctions dirigeantes dans le monde économique, il fallait impérativement avoir suivi une formation d'officier, voire d'officier d'État-major général. À la fin de la décennie suivante, l'adage était toutefois mort dans les faits et seule une arrière-garde tentait de maintenir l'affirmation vivante.

Concernant le lien entre économie et officiers d'État-major général, l'auteur écrivait dans le volume IX de la collection *Der Schweizerische Generalstab/L'État-major général suisse* : « *Nous avons [...] vu qu'un certain nombre*

PP 802, PP 815/211-304 et 613, PP 871/6, PP 881/370, 499 et 581, PP 883/37, PP 886 C 87, PP 921/386, PP 990/71, PP 999/39, S 137/50, S 27/18/21, S 82/622 et SB 63/14.

¹⁹ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS GUISAN (Henry, fils du Général), AMH E 62, PP 463/46 et PP 777/12.

²⁰ Sur le personnage, voir ACV, Dossier ATS MASSON (Roger).

²¹ Nous avons développé cette thématique dans notre publication : GUISOLAN, Jérôme, *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966) : des citoyens au service de l'État ? L'apport de la prosopographie*, op. cit. p. 254-255. Nous reprenons ici uniquement des éléments essentiels pour notre propos actuel.

d'officiers provenaient des milieux économiques, voire y étaient déjà bien impliqués [au moment de leur entrée à l'État-major général]. Cet élément est à notre sens très important. En effet, ce changement dans le recrutement des futurs officiers EMG conditionne en partie l'évolution de la perception de l'officier d'État-major général.»²² Certes, les officiers d'État-major général de la période précédente sont bien entendu également représentés dans la branche économique, même si la majorité d'entre eux était formée de notabilités. Mais ce qui frappe désormais, au-delà du nombre et en gardant à l'esprit le contexte de défense nationale spirituelle de l'époque, ce sont les connexions qui s'établissent entre le militaire et le civil par l'intermédiaire des officiers et, plus avant, des officiers d'État-major général dans le cas présent.

Ainsi, par exemple, la grande industrie Oerlikon-Bührle a employé onze officiers entrés à l'État-major général avant 1966. De la sorte, on constate que 2,13 % des officiers entrés à l'État-major général entre 1945 et 1966 ont travaillé à un moment donné pour Oerlikon-Bührle. En creusant davantage, on remarque encore que trois officiers ont suivi le cours EMG I b²³ qui donne l'accès à l'État-major général en même temps que le propriétaire de l'industrie dont il est question. D'autres exemples peuvent être cités comme l'agence de presse Farner à Zurich, la banque SBS/UBS ou l'entreprise Brown, Boveri & Cie, laquelle entreprise a engagé pas moins de neuf officiers faisant partie du corpus 1946-1966. L'objectif de la démarche n'est nullement de pointer du doigt une stratégie de recrutement douteuse et clientéliste de la part des entreprises suisses durant la Guerre froide, mais de mettre en évidence les liens nouveaux qui se tissent entre les officiers d'État-major général au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Et il s'avère que ces liens sont désormais

davantage des liens économiques et professionnels que des liens familiaux. Plus, comme nous avons pu avancer, quoique timidement, au chapitre précédent, les officiers de milice maintiennent davantage de liens du sang que leurs camarades officiers instructeurs. On pourrait donc percevoir ces derniers comme davantage isolés que les officiers de milice, mais les connexions établies entre eux dans le cadre de leur activité dans l'instruction militaire ne doivent pas être négligées non plus.

Au niveau vaudois, cette nouvelle tendance liée au réseautage économique peine à se marquer. Du moins, l'ampleur du phénomène n'est pour le moins pas aussi visible pour employer une litote. Il faut relever, pour mieux comprendre cet état de fait, que le canton enregistre, durant la période suivant la Deuxième Guerre mondiale, autant d'officiers instructeurs que d'officiers de milice à l'État-major général²⁴, rendant plus difficile un effet de groupe dans le monde professionnel civil. Ceci étant précisé, on peut tout de même mettre en évidence le fait que trois officiers d'État-major général vaudois ont participé activement à la *Gazette de Lausanne* durant la même période, à savoir la fin des années 1960. Mais cet état de fait démontrant une plus faible proportion d'officiers d'État-major général employés dans des structures industrielles communes traduit peut-être une orientation affective et une sensibilité différente en Suisse romande par rapport à la Suisse alémanique où le réseautage professionnel semble, à l'interprétation de ces constats, plus marqué que de ce côté-ci de la barrière linguistique.

Conclusion

Parvenus au terme de cette analyse, nous pouvons rassembler certains éléments de manière à appréhender l'ensemble. On constate plusieurs éléments au niveau des liens entretenus par les officiers d'État-major général

²² Ibidem, p. 250.

²³ Voir à ce propos: Ibidem, p. 120-143.

²⁴ Ibidem, p. 51.

sur le temps long induit et voulu par le découpage de la période considérée. Tout d'abord, on remarque que les liens familiaux, qui, sans être de mise, sont tout de même fréquents entre les officiers d'État-major général au XIX^e siècle et dans le premier XX^e siècle, paraissent se distendre entre les membres du corps de l'État-major général suisse à travers le temps, essentiellement après la Deuxième Guerre mondiale. Les dynasties d'officiers à bandes noires disparaissent alors presque complètement au profit d'une plus grande hétérogénéité de provenance socioculturelle et à la naissance de liens économiques renforcés. C'est là le point d'inflexion qui fixe la transposition des liens identitaires. Si cette identité prévalait tout d'abord basée sur la classe et le genre – l'entrée de la première femme à l'État-major général suisse aura lieu en 2001 – avec des liens familiaux entre individus d'un même monde socioculturel, l'élargissement de la base de recrutement des officiers d'État-major général couplé aux transformations socio-économiques du pays après la Deuxième Guerre mondiale ont amené d'importantes modifications structurelles dans la composition à l'hétérogénéité désormais accrue du corps des officiers d'État-major général, lesquelles modifications ont conduit à un inéluctable renouvellement des repères identitaires. Ces derniers sont désormais davantage tournés vers l'appartenance au monde du travail et la hiérarchisation des positions au sein de ce dernier. Il a été démontré que plusieurs officiers d'État-major général reconstituaien une société parallèle par des liens établis à travers leur emploi de la même manière que cela avait été le cas aupar-

ravant par le biais des liens familiaux. Simple évolution naturelle ou véritable révolution séquentielle des liens unissant les membres d'un corps particulier ? Il semble plus adapté de parler d'évolution. Celle-ci tient, comme nous l'avons souligné, à des aspects sociaux autant qu'à des modifications de la base de recrutement des officiers d'État-major général. Les liens forts se modifient donc, mais ils perdurent au-delà de simples liens d'amitié. Du moins jusqu'au terme de la période étudiée. Qu'en sera-t-il après la réforme d'Armée 95 et celle d'Armée 21, introduite en 2003 ? De nouveaux points d'inflexion dans les liens unissant les officiers d'État-major général marqueront-ils un changement au-delà des réformes structurelles et empiriques touchant l'ensemble de l'armée ? Les futures études prosopographiques concernant les officiers d'État-major général portant sur la période suivante puis sur l'époque actuelle le révéleront à n'en pas douter. D'ailleurs, la première d'entre elles, financée par le FNSRS, a été lancée à l'automne 2018, couvrant la période 1967-1994...

Un élément de réflexion éventuelle tout de même, sous forme de boutade. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la première femme fait son entrée à l'État-major général suisse au tout début du XXI^e siècle. Les études à venir qui ne manqueront pas d'être menées diront si, de ce nouvel élargissement de la base de recrutement, résultera un nouveau point d'inflexion au niveau des liens de parenté entre les officiers d'État-major général...

Jérôme Guisolan

Jérôme Guisolan, né en 1971 à Berne, obtient une licence ès lettres à l'Université de Fribourg, devient assistant de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique, fait partie des auteurs du *Dictionnaire historique de la Suisse* et publie en 2004 une thèse sur l'histoire de l'État-major général suisse intitulée : *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966) : des citoyens au service de l'État? L'apport de la prosopographie*. Il occupe un poste d'archiviste aux Archives cantonales vaudoises, à Chavannes-près-Renens. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques ou de vulgarisation essentiellement dans le domaine de l'histoire militaire.

Résumé

Jérôme Guisolan analyse les interactions parentales du corps constitué par les officiers de l'État-major général suisse entre le début du XIX^e et le troisième quart du XX^e siècle. Il observe les relations de parenté entre les officiers d'État-major général sur de multiples générations à travers un prisme principal : les dynasties d'officiers d'État-major général. Les solidarités professionnelles interviennent alors en quelque sorte à contre-courant ou comme liens de substitution. Son étude tend à démontrer que, même si elles ont été vivantes auparavant, au moment de la guerre froide, les relations familiales entre les différents officiers d'État-major général tendent à se tarir, remplacées par des relations professionnelles plus solides entre les individus du corpus analysé.